

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026-03-01

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, HAY Virginie, GUILLON Cathy, CHABIRAND Fanny, Messieurs HENRIET Christian, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, CHARNOLÉ David, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, BARDE Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur PHELIPEAU Grégoire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Vote : 15 pour

OBJET : Election du Maire

Le vingt-deux mars deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX se sont réunis dans la salle de Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Le maire conformément aux articles L. 2121-7 à L.2121-18 et L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame REY Pascale, la plus âgée des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur PHELIPEAU Grégoire

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8



Ont obtenu :

- Monsieur HENRIET Christian 15 (quinze) voix ;
- Monsieur HENRIET Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

